



REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 Rue des Frères Robin – B.P. 90 236 – 78532 BUC Cedex

<http://www.villedebuc.fr> E-mail : ccas@mairie-buc.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération N° 2023-CACCAS-01-18 du 03 avril 2023

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u></p> <p>28/03/2023</p> <p><u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u></p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 7</p> <p>Votants : 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre des conseillers en exercice présents à la séance permettant sa tenue, et au deuxième alinéa de l'article L. 2121-17 du CGCT qui indique que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121- 10 à L. 2121-12, le quorum n'étant pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à 17h08, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p><u>Etaients présents :</u> Monsieur Stéphane GRASSET, Madame Elisabeth MORELLI, Madame MESSINA-DOMINIONI Céleste, Madame Annie CHEVALIER-SAINCILY, Madame CORIZZI Catherine, Madame GAULIER, Madame Malika ZEKRI.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Madame Pierrette MAZERY, Madame BARRET Isabelle, Madame Diane CHARLEMAGNE,</p> <p><u>Absents :</u> Monsieur Yann BOSSE, Madame Anne-Laure de DINECHIN, Madame Frédérique SARRAU</p> <p><u>Pouvoirs :</u> -</p>
---	---

Délibération n° 2023-CACCAS-01-18 : Délibération portant approbation du budget primitif 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération N°2021-12-15_02 du Centre Communal d'Action Sociale adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération 2022-02-17_03 du Centre Communal d'Action Sociale portant mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et choix du mode de calcul pour les dotations aux amortissements,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du CCAS ,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 138 350.15€ réparti comme suit :

- 115 549.95€ en section de fonctionnement
- 22 800.20€ en section d'investissement

DIT que Monsieur le Maire, Président du CCAS, et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RECEPTION PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

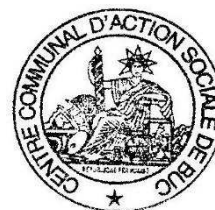
Buc, le 03/04/2023

Le Président du C.C.A.S.
« Signature électronique »
Stéphane GRASSET

Visa de la Préfecture le : 06/04/2023

Publication le : 06/04/2023

Rendu exécutoire le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération portant approbation du budget primitif 2023

Date de transmission de l'acte : 06/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2023

Numéro de l'acte : 2023-CACCAS-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-267800449-20230406-2023-CACCAS-17-DE

Date de décision : 06/04/2023

Acte transmis par : Elisabeth MORELLI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 6 avril 2023 18:05
À: JANOCKA Sarah
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-CACCAS-17

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-CACCAS-17, télétransmis par Elisabeth MORELLI.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-267800449-20230406-2023-CACCAS-17-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-CACCAS-17

Objet : Délibération portant approbation du budget primitif 2023

Date de décision : 06/04/2023

Date de transmission : 06/04/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>